

N° 65. — DÉCISION constituant le comité directeur de la caisse agricole.

Le Commandant des Établissements français de l'Océanie,  
Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> octobre 1880 réorganisant le comité directeur de la Caisse agricole ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur,

DÉCIDE :

Le comité directeur de la Caisse agricole est constitué ainsi qu'il suit, savoir :

L'Ordonnateur, *président* ;

Le Directeur de l'Intérieur ;

Le Receveur de l'Enregistrement ;

MM. LANGOMAZINO, membre du Conseil d'administration ;

GOUPII, membre délégué par le Conseil colonial ;

RAOULX, membre délégué par la Chambre de commerce ;

ROBIN, membre délégué par le Comité agricole ;

Le Secrétaire-Trésorier de la Caisse agricole.

L'Ordonnateur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Papeete, le 22 février 1881.

Pour le Commandant en tournée et par ordre :

*L'Ordonnateur,*

Signé : GABRIÉ.

Par le Commandant Commissaire de la République :

*Le sous-commissaire de la marine f.f. de Directeur de l'Intérieur,*

Signé : G. PRIoux.

---

N° 66. — DÉCISION composant le premier conseil de guerre permanent.

Le Commandant des Établissements français de l'Océanie,  
Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'ordre du 15 février constituant le conseil de révision et l'ordre du même jour nommant divers membres du 2<sup>o</sup> conseil de guerre,

DÉCIDE :

M. Pizon, capitaine d'infanterie de marine, est nommé président du 1<sup>er</sup> conseil de guerre en remplacement de M. Dettling, capitaine d'artillerie, appelé à d'autres fonctions ;

MM. Naudot, lieutenant de vaisseau ;

Nogaret, enseigne de vaisseau ;

Chantaume, lieutenant d'artillerie,